

Interpellation: quelle infrastructure pour l'escalade sportive à Nyon?

Depuis une quinzaine d'années, la pratique de l'escalade sportive est de plus en plus populaire dans notre région. A l'origine plutôt réservée aux alpinistes, l'escalade s'est démocratisée et est même devenue une discipline olympique à part entière depuis les Jeux Olympiques de Tokyo en 2021.

On distingue deux types d'escalade. 1. La « voie » qui nécessite un dispositif d'assurage avec une corde pour sécuriser la pratique (env. 10 à 16m de hauteur en intérieur, et selon les caractéristiques de la falaise en extérieur). 2. Le « bloc » sans dispositif d'assurage mais limité en hauteur (env. 4m) avec d'épais tapis pour amortir les chutes.

Du fait de cette démocratisation, l'escalade « voie » ou « bloc » se pratique aussi de plus en plus en intérieur afin de ne pas être dépendant de la météo, notamment durant la saison hivernale, ce qui nécessite des infrastructures adaptées pour pouvoir enseigner et développer la pratique de ce sport dans de bonnes conditions.

Dans notre district il existe deux sites pour la grimpe en extérieur, à St-Cergue et à St-George. En intérieur, il n'y a qu'un seul site, pour le « bloc », à Gland, géré par une entreprise privée, le plus proche hors district étant situé à Versoix. Il n'existe donc aucun site dans notre district pour l'escalade sportive de « voie » en intérieur, les salles les plus proches étant situées à Echandens d'une part, et à Genève d'autre part. Pour l'initiation à la grimpe dans le cadre scolaire, il existe bien un petit mur d'escalade dans une salle de sport du gymnase de Nyon, mais son potentiel est très limité pour l'escalade sportive, notamment en raison du faible nombre de voies disponible.

Il y a une quinzaine d'années, la section La Dôle du Club Alpin Suisse (CAS) dont le siège statutaire est à Nyon, avait approché la Ville avec un projet de construire, avec un plan financier appuyé par d'importants fonds propres et des sponsors, une salle pour l'escalade sportive dans la zone industrielle et artisanale de Champ-Colin, projet malheureusement rejeté par la Municipalité de l'époque sous prétexte de non-conformité avec l'affectation du sol. Pourtant, au vu du manque d'infrastructures pour ce sport dans notre ville, chef-lieu d'une région qui compte désormais plus de 100'000 habitants, une telle initiative était particulièrement bienvenue. Depuis lors, les évolutions en matière d'aménagement du territoire recommandent de favoriser plus de mixité dans ces zones trop mono-fonctionnelles, en témoignent la réalisation autorisée ces dernières années de salles d'escalade sportive réalisées par une entreprise privée dans la zone industrielle d'Echandens et dans la zone industrielle de Meyrin-Satigny (Zimeysa) à Genève (salle en reconstruction suite à un incendie).

A Nyon, il n'est pas clair si une infrastructure pour l'escalade sportive est prévue dans le cadre du projet de salle multisport de Colovray. Sur le site internet de la Ville, une version de la brochure « Colovray: Complexe multisport et parc des sports 2019-2030 » indique qu'une salle de grimpe est projetée à l'étage de la Maison des sports¹, alors que dans une autre version de la même brochure cette mention a été remplacée par « une salle dédiée au sport pour tous »².

¹ Brochure téléchargeable sur la page <https://www.nyon.ch/actualites/le-futur-complexe-multisport-de-colovray-tourne-vers-lavenir-5549/> du 7 mai 2020

² Même brochure téléchargeable sur la page <https://www.nyon.ch/nyon-officiel/grands-projets/complexe-et-parc-multisports-de-colovray-1652> du 3 août 2022

C'est pourquoi nous souhaitons poser les questions suivantes à la Municipalité:

- Pourquoi la brochure susmentionnée a-t-elle changé entre 2020 et 2022 concernant la mention d'une salle de grimpe dans le projet de Maison des sports à Colovray?
- Un mur d'escalade sportive est-il prévu dans le projet de Colovray?
- Si oui :
 - S'agira-t-il d'un mur de « voie » ou de « bloc » et quelles en seront les principales caractéristiques notamment en termes de hauteur, de surface au sol, de nombre de voies (ou longueur du mur), de type de matériaux pour la paroi?
 - Quel(s) acteur(s) associatif(s), notamment la section locale du CAS, ou acteur privé du milieu de la grimpe, sont-ils ou seront-ils consultés dans le cadre de la conception du mur pour garantir son adéquation avec les exigences en matière d'escalade sportive?
 - Ce mur sera-t-il utilisable de façon indépendante des nombreuses autres activités prévues dans la Maison des sports?
 - Quel acteur public, associatif ou privé présentez-vous pour gérer le mur d'escalade, par exemple pour proposer des cours et faire évoluer régulièrement les voies et varier ainsi les possibilités d'apprentissage pour les différents niveaux de grimpe?
- Enfin, dans le cas où il n'y aurait pas de mur d'escalade prévu dans le projet de Colovray ou que celui-ci ne répondait pas aux exigences pour la grimpe sportive, notamment en termes de hauteur (10 à 16 m pour l'escalade en « voie »), quelles conditions faudrait-il réunir pour que l'implantation d'une salle d'escalade dans la zone industrielle de Champ-Colin soit possible en termes d'aménagement du territoire ?

Nous remercions d'avance la Municipalité pour ses réponses.

Joël Vetter, Les Vert-es

21 février 2023